

SOMMAIRE

Introduction

1. Professions exercées sous la forme individuelle

| | |
|--|---|
| 1.1. DÉFINITION DES BIENS PROFESSIONNELS | 5 |
| 1.2. CONDITIONS D'APPLICATION DE LA QUALIFICATION DE BIENS PROFESSIONNELS | 5 |
| 1.2.1. L'affectation des biens à une activité professionnelle | 5 |
| 1.2.2. L'exercice d'une activité professionnelle | 7 |
| 1.2.3. L'activité professionnelle doit être exercée à titre principal | 9 |
| 1.2.4. Les biens doivent être nécessaires à l'exercice de la profession | 9 |

2. Professions exercées dans le cadre d'une société

| | |
|---|----|
| 2.1. LES PARTS DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU | 11 |
| 2.1.1. Conditions relatives à la société | 11 |
| 2.1.2. Conditions relatives à l'activité de l'associé | 11 |
| 2.2. TITRES DE SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS | 13 |
| 2.2.1. Conditions relatives aux fonctions exercées | 13 |
| 2.2.2. Condition relative à la rémunération | 14 |
| 2.2.3. Conditions relatives à la participation détenue | 16 |

Conclusion

Une édition de :

ÉDITIONS
Indicator

S.A.S. au capital de 2 000 000 Euros

54, boulevard de la Liberté

59000 Lille

RCS Lille 437 494 107

N° TVA : FR 68 437 494 107

Tél. : 03 28 04 34 10

Fax : 03 28 04 34 11

<http://www.indicator.fr>

service.clients@indicator.fr

Rédactrice en chef : Natacha Auber

Auteur : Olivier Pecqueur, Consultant juridique et fiscal

Directeur de la publication : Gérard Glorieux

À jour au 1^{er} juin 2010

Première édition - première impression - E01P1

© Editions Indicator SAS. Tous droits réservés. "Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement sur quelque support que ce soit le présent ouvrage (art. L.122-4 et L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle) sans l'autorisation de l'éditeur."

La rédaction veille à la fiabilité des informations lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité.